

**Commune de LA TOUCHE  
Compte-rendu du Conseil Municipal  
14 MARS 2017**

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 8 mars 2017, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Étaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Sandrine REY, Nathalie PASCAL TERRAS, Mario SPECOGNA, Andrée GOZNIAK.

Absents excusés : Valérie FOURRÈS, Jean-Claude BAUDON, Vincent DEQUAE, Martine DERRIEU qui a donné son pouvoir de vote à Nathalie PASCAL TERRAS et Yannick DEPLANTE qui a donné son pouvoir de vote à Sandrine REY

Secrétaire de séance : Nathalie PASCAL TERRAS

#### **1. REHABILITATION DU LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL DIT « l'ancienne cure »**

Après plusieurs visites de la commission communale des travaux un état des lieux a été dressé. Concernant le raccordement de l'immeuble à l'assainissement collectif, il faut voir si l'on peut éviter le poste de relevage, pour cela il est nécessaire que la conduite sous la route soit très profonde. A vérifier sur le terrain.

Le devis pour l'escalier et le muret extérieur établi par l'entreprise PASCAL TERRAS s'élève à 5.284,80 € TTC.

Les devis plomberie ont été établis par l'entreprise DUBOIS de Montélimar (1.034 € TTC) et par M. Thomas MESTRE auto entrepreneur à La Touche (1.334 € HT).

Le devis électricité établi par OLIV'ELEC se monte à 7.133,17 € TTC

Le devis menuiserie chiffré par ALLIANCE s'élève à 3.025 € TTC.

D'autres devis sont attendus. Lors d'une prochaine réunion, les travaux à réaliser seront arrêtés, les offres seront analysées et les entreprises seront retenues.

Le Maire fait part au conseil municipal du mail de Caroline DAGNEAUX en mitoyenneté avec la cure qui souhaiterait des travaux d'isolation phoniques entre les deux logements et des travaux pour assainir sa cave. Le conseil considère que la requérante peut réaliser l'isolation phonique de son côté, en revanche l'assainissement de sa cave sera examiné.

## **2. DEGRADATIONS DE VEHICULES REPETEES SUR LE PARKING SUD**

Le conseil municipal n'est pas favorable à installer l'éclairage public sur le parking car il estime que cela n'est pas dissuasif. Tout comme l'installation d'une caméra dont le coût n'est pas négligeable.